

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Section I : IDENTIFICATION

Identificateur de produit sur l'étiquette	BioCeres® EC
Nom commercial et synonymes	BioCeres® EC
Fabricant	<b>Anatis Bioprotection, Inc.</b> 278, rang Saint-André St-Jacques-le-Mineur (QC), Canada JOJ 1Z0 N° téléphone 1-800-305-7714 N° télécopieur 514-485-0323

N° de téléphone d'urgence, Centre antipoison : 1-800-222-1222

### Section II : IDENTIFICATION DES DANGERS, CLASSIFICATION

Non-dangereux

Irritant oculaire modéré mais temporaire  
Potentiel allergène  
Potentiel sensibilisant cutané  
Potentiel sensibilisant des voies respiratoires

Substance contribuant à la classification : I.A. *Beauveria bassiana*, souche ANT-03

### Section III : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient actif (I.A.)	<i>Beauveria bassiana</i> , souche ANT-03 CAS # (AI) 63428-82-0
La formule contient	10 % <i>Beauveria bassiana</i> , souche ANT-03 90 % inerte

### Section IV : PREMIERS SECOURS

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** tenir ouvert et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Dans le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau courante 15-20 minutes. Lavez la zone exposée avec du savon.

**L'information dans cette FDS est exacte à la meilleure connaissance d'Anatis Bioprotection, Inc. Anatis Bioprotection, Inc. décline toute responsabilité juridique quant à sa fiabilité même.**

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler les secouristes, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche.

**EN CAS D'INGESTION**: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir sauf s'il y a une indication contraire venant du centre anti-poison ou du médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Traitez de façon symptomatique.

Ayez le contenant ou l'étiquette du produit avec vous lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin, ou lorsque vous allez vous faire soigner.

---

### **Section V : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

Le produit est ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.

Mesure d'extinction: En cas d'inflammation, utiliser de l'eau du robinet. Développement de produits de combustion dangereux: Aucun. Agir conformément au plan d'urgence de l'entreprise.

---

### **Section VI : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

Sortir les personnes ne portant pas de vêtements de protection de la zone de déversement;  
Porter un équipement de protection individuelle contre tout contact potentiel avec le produit renversé lors de l'arrêt de la libération / de la réparation de la fuite;  
Protéger les ruisseaux et les égouts de la contamination.

Les propriétés physicochimiques permettent l'utilisation de tout matériau absorbant.

---

### **Section VII : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

---

**Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire** Se conformer à la législation en vigueur concernant la prévention des risques industriels; Porter un équipement de protection individuelle pour éviter l'inhalation, le contact avec la peau et les yeux.

**Précaution de stockage sécuritaire** Conserver le récipient hermétiquement fermé pour empêcher la pénétration de l'humidité; Tenir à l'écart des aliments pour consommation humaine ou animale.

**Recommandations techniques pour prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques** Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes; Enlever immédiatement les vêtements si le produit pénètre à l'intérieur, puis nettoyer soigneusement et enfiler des vêtements propres; Tenir hors de portée des enfants.

**Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux**

BioCeres- EC est considéré comme sûr pour l'environnement.

Il est suggéré de limiter la propagation pendant la période de pollinisation;

**L'information dans cette FDS est exacte à la meilleure connaissance d'Anatis Bioprotection, Inc. Anatis Bioprotection, Inc. décline toute responsabilité juridique quant à sa fiabilité même.**

NE PAS appliquer ce produit sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les nids de poule des prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

NE PAS contaminer les sources d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ayez à portée de main un plan d'urgence pour limiter le drainage dans les égouts et les cours d'eau.

Conditions d'entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

- Conserver au frais, idéalement réfrigéré 4 °C;
- Environnement sec;
- Conserver le contenant scellé;
- Éviter la pénétration de l'humidité dans le mélange;
- À l'abri de la lumière directe du soleil (UV) et de la chaleur.

Conditions générales d'entreposage :

- Séparer de l'entreposage des aliments

Utilisation (s) finale (s) particulière (s): Pas de recommandation particulière.

---

**Section VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE LORS DE LA MANIPULATION ET DE LA PULVÉRISATION**

---

**Il n'y a pas de limites environnementales pour les substances contenues dans le produit.**

Protection respiratoire: Protection avec un masque testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées NIOSH / OSHA pour les vapeurs et la poussière (par exemple, filtre N-95, P-95).

Système de ventilation: Évacuation locale.

Protection des yeux: Lunettes de protection.

Protection de la peau: Gants, imperméables et résistants aux produits chimiques.

**Autre équipement de protection:** chemise à manches longues, pantalon long, chaussures et chaussettes.

---

**Section IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

Apparence et odeur	Liquide visqueux brun pâle, légère odeur de noisette
Solubilité dans l'eau (% en poids)	Non applicable en raison de la nature du produit
Densité à 22°C (g/cm <sup>3</sup> )	0.9807

Volatilité :

Point d'ébullition à l'atmosphère	Non applicable
Pression de vapeur à 20 °C	Non applicable
Pression de vapeur à 50 °C	Non applicable

**L'information dans cette FDS est exacte à la meilleure connaissance d'Anatis Bioprotection, Inc. Anatis Bioprotection, Inc. décline toute responsabilité juridique quant à sa fiabilité même.**

Vitesse d'évaporation à 20 °C	Non applicable
-------------------------------	----------------

Description du produit :

Densité à 20 °C	Non applicable
Densité relative à 20 °C	Non applicable
Viscosité dynamique à 20 °C	220.8 mPa(s)
Viscosité cinématique à 20 °C	Non applicable
Viscosité cinématique à 40 °C	Non applicable
Concentration	Minimum de 1 x 10 <sup>10</sup> conidies/mL
pH	6.0
Partition coefficient n-octanol/water 20 °C	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable

Inflammabilité :

Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	Non applicable

**Section X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées
Risques d'incendie inhabituels	Aucun
Risques d'explosion inhabituels	Aucun
Incompatibilité	Acides forts, bases fortes
Condition à éviter	Chaleur
Matériaux à éviter	Aucune donnée disponible
Produits de décomposition dangereux	Aucun

Voies d'exposition probables

Contact avec les yeux	Oui	Ingestion	Oui
Inhalation	Oui (brouillard respiratoire)	Peau	Uniquement si la peau est coupée

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Contact avec les yeux</b>	Peut provoquer irritation oculaire modérée.	<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	Peut entraîner une sensibilisation	<b>Peau</b>	Peut provoquer une irritation; peu sensibiliser

**L'information dans cette FDS est exacte à la meilleure connaissance d'Anatis Bioprotection, Inc. Anatis Bioprotection, Inc. décline toute responsabilité juridique quant à sa fiabilité même.**

**Effets**

**Immédiats:** irritation oculaire modérée mais temporaire. Peut provoquer une irritation cutanée.

**Retardé :** Information non disponible

**Exposition chronique à court terme :** Information non disponible

**Exposition chronique à long terme :** Peut entraîner une sensibilisation cutanée et respiratoire.

**TOXICITÉ AIGUË**

Dose aiguë de référence: non demandée (2)

Critères	Valeur / classification
Oral DL50 -rat- (CFU / animal)	> 1,3 x 10 <sup>9</sup> (1)
Cutané DL50 -rat- (mg / kg)	> 5,050 (1)
Infectiosité pulmonaire et toxicité DL50 - rat- (UFC / animal)	> 1,1 x 10 <sup>9</sup> (1)
Oculaire -lapin-	Irritant modéré

**ESTIMATIONS DE LA TOXICITÉ CHRONIQUE**

Les études de niveau de toxicité subchronique et chronique ne sont pas exigées en raison de la faible toxicité aiguë du MPCA. Pas de signe d'infectivité, de toxicité ou de pathogénicité chez les animaux traités dans les essais de toxicité aiguë par voie orale et pulmonaires (toxicité/infectivité catégorie I).

Critères	Valeur / classification
Système immunitaire - rongeur	Intacte et capable de traiter et d'éliminer le MPCA (1).
Système endocrinien - animaux	Aucune preuve suggérant que <i>B. bassiana</i> a le potentiel de provoquer des effets indésirables (1). Exemption de l'exigence
Système nerveux	
Cancérogénicité / mutagénicité et toxicité pour la reproduction	Aucune preuve suggérant que <i>B. bassiana</i> a le potentiel de provoquer de tels effets néfastes. Aucune étude à long terme n'est requise.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - durée ou exposition	

Autres informations toxicologiques spécifiques aux substances: Allergène potentiel.

**Section XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Plantes aquatiques et algues :** peut être nocif. Le fabricant suggère fortement de limiter les applications à une zone au-delà de 50 pieds des habitats aquatiques.

**Pollinisateurs :** bien qu'ils ne présentent aucune toxicité lorsqu'ils sont utilisés conformément au mode d'emploi sur l'étiquette et aux bonnes pratiques agricoles, le fabricant suggère fortement de limiter les applications lors du butinage.

**Insectes autres que pollinisateurs :** peuvent être nocifs.

**L'information dans cette FDS est exacte à la meilleure connaissance d'Anatis Bioprotection, Inc. Anatis Bioprotection, Inc. décline toute responsabilité juridique quant à sa fiabilité même.**

Aviaire : non toxique lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette et aux bonnes pratiques agricoles.

Plantes, fruits et légumes : aucune phytotoxicité.

Décharge : non toxique.

Résultats de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques et / ou très persistantes et fortement bioaccumulables : non applicable en raison de la nature du produit.

Persistance et dégradabilité : non disponible.

Potentiel de bioaccumulation : non applicable en raison de la nature du produit.

Mobilité dans le Sol : minime.

Autres effets néfastes: Aucune donnée disponible.

**NE PAS appliquer ce produit sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les nids de poule des prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.**

---

### **Section XIII : CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION**

Vérifiez auprès de votre autorité locale de gestion des déchets, de votre agence environnementale ou de votre service de santé pour savoir si votre communauté dispose d'un programme de collecte des déchets ménagers ou d'un programme similaire pour se débarrasser des résidus de biopesticides; Il n'est pas recommandé de jeter une grande quantité dans l'égout;

Ne pas réutiliser comme contenant; Décharge non toxique, puis triple rinçage (ou équivalent) et offre au recyclage ou reconditionnement, ou perforation et élimination dans une décharge sanitaire, ou par d'autres procédures approuvées par les autorités locales.

---

### **Section XIV : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Marchandises non dangereuses;

Non réglementé pour le transport (International Air Transport Association, International Maritime Dangerous Good, Department of Transportation, US).

---

### **Section XV : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Non contrôlé par le SIMDUT.

---

### **SECTION XVI : AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche de données de sécurité a été conçue en conformité avec le Centre Canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Annexe D § Fiches de données de sécurité 1910.1200.

#### Références

- (1) Pest Management Regulatory Agency, 2014. Proposed Registration Document PRD2014-06: strain ANT-03 de *Beauveria bassiana*. Health Canada, 7<sup>th</sup> of February 2014, 42 p.
- (2) US EPA: United States Environmental Protection Agency, 2013). *Beauveria bassiana* strain ANT-03, Petition to establish an exemption from the requirement of a tolerance. EPA Biopesticides and Pollution Prevention Division, company notice of filing for pesticide petitions published in the federal register, Posted December 30, 2013, 7 p

---

**L'information dans cette FDS est exacte à la meilleure connaissance d'Anatis Bioprotection, Inc. Anatis Bioprotection, Inc. décline toute responsabilité juridique quant à sa fiabilité même.**